



Dénonciation association a but non lucratif

Par **danse77100**, le **15/07/2019** à **18:51**

Bonjour

Je souhaite dénoncer une association à but non lucratif qui est enregistré à la sous-préfecture dans le 77 la gendarmerie ne peuvent pas prendre ma plainte .

Je vous explique ...

Le président de cette association s'attribue plusieurs rôles en même temps (celui de président et de trésorier) .

Ce dernier gère donc le compte bancaire de l'association, réalise des opérations de paiement et encaisse les recettes.

Pour plus de précision , ce président dispose dans son domicile personnel de la carte bancaire et chéquier de l'association.

Il s'autorise à des retraits en espèces dans des distributeurs de billets en justifiant que celui-ci correspond « à son salaire » des prestations réalisées dans le mois au sein son association.

Il y a bien une trésorière mais c'est bien le président qui effectue toutes ces opérations.

Ce retrait dépasse les 3/4 du smic.

Actuellement c'est 1500euros pour 13heures par semaines .

Aucune fiche de paie n'est éditée , juste des factures

Les retraits de ces « salaires » s'effectuent en plusieurs fois par mois (limite de retrait par semaine) , et ceux durant plusieurs années (même durant les vacances scolaires) .

Je précise aussi que ces paiements n'a aucune valeur si ces déclarations à l'URSSAF sont nulles ou erronées .

D'autres faits viennent aussi à s'accumuler sur mes déclarations (achat d'une nouvelle voiture , voyages)

Merci pour vos réponses

Cordialement